

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de SAINT PIERRE DE BOEUF
en date du 16 juillet 2024**

Convocation en date du 10 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize juillet à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Serge RAULT, Maire.

Quorum : 10

Etaient présents :

Mr Serge RAULT, Mr Christian CHAMPELEY, Mme Véronique MOUSSY, Mr Pierre-Marie CHEVAL, Mme Anne-Marie DEFAY, Mr Daniel BLANC, Mr Eric PANDREAU, Mme Nadine ROCHE, Mr Olivier BERAUD, Mme Stéphanie BAJU, Mr Xavier NOVIS

Absents représentés :

Mme Isabelle DUMAZET donne pouvoir à Mr Christian CHAMPELEY

Mme Françoise CHASSAGNE donne pouvoir à Mr Serge RAULT

Mr Alain ROUX donne pouvoir à Mr Eric PANDREAU

Mme Sonia DOS REIS donne pouvoir à Mme Nadine ROCHE

Mr Anthony FAURE donne pouvoir à Mr Pierre-Marie CHEVAL

Mme Anne GAUTHERON donne pouvoir à Mr Daniel BLANC

Absents excusés :

Mme Lucie DUGUA : arrivée à 19h10, Mme Camille BONNASSIEUX : arrivée à 19h,

Secrétaire de séance : Mr Christian CHAMPELEY

Ordre du jour :

- 1) Approbation du PV de la précédente séance du Conseil Municipal
- 2) Détermination du nombre d'adjoints au Maire
- 3) Indemnités de fonction au Maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués
- 4) Election des membres du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS
- 5) Remplacement du délégué de la commune au SIEL
- 6) Remplacement du représentant de la commune au CSP et CTC de la SPL du Pilat Rhodanien
- 7) Remplacement du représentant de la commune au sein de la commission d'attribution de Loire Habitat
- 8) Cession parcelles
 - * parcelle AA 229, chemin de la gare
 - * parcelles AD 529 et 530, rue du champcalot
- 9) Cheminement piétonnier RD 1086 :
 - * Approbation programme de travaux
- 10) Projet école : dessine-moi un arbre
- 11) Zéro artificialisation nette : état de consommation du foncier
- 12) Antenne relais – Zone des Gravieres

1) APPROBATION PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 25 juin 2024

Le procès-verbal n'appelant aucune observation, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 25 juin 2024.

Délibération n°16-07-2024-1

2) DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°28-05-2020-2 du 28 mai 2020 portant à 5 le nombre de postes d'adjoints au Maire et la démission de Mr Patrick HENRIOT acceptée par Monsieur le Préfet en date du 4 juillet 2024.

Considérant que le Conseil Municipal détermine le nombre d'adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit 5 adjoints.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ramener le nombre de postes d'adjoints au Maire de 5 à 4.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification du nombre de postes d'adjoints au Maire qui est ramené de 5 à 4.

Délibération n°16-07-2024-2

3) INDEMNITES DE FONCTION AU MAIRE, AUX ADJOINTS ET AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les délégations de fonction à l'action sociale et au logement confiées à Mme Anne GAUTHERON.

Il expose également que du fait de la diminution du nombre de postes d'adjoints au Maire de 5 à 4, il convient de réviser le tableau récapitulatif des indemnités de fonction du maire, des 4 adjoints et des 3 conseillers municipaux délégués.

Après les explications complémentaires apportées par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, unanime, décide de maintenir les montants des indemnités de fonction suivants :

- Maire : 25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 1^{er} adjoint : 9,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 2^{ème} adjoint : 9,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 3^{ème} adjoint : 9,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 4^{ème} adjoint : 9,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- chacun des 3 conseillers délégués : 4,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Délibération n°16-07-2024-3

4) ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Monsieur le Maire rappelle la démission de Mr Patrick HENRIOT et informe le Conseil Municipal qu'il convient de réélire tous les membres du CCAS du fait de l'absence de suivants de liste sur la liste élue le 27 octobre 2021.

Le Conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration. Une seule liste de candidats est présentée.

Ont été proclamés membres du Conseil d'Administration, par 17 voix pour,

Mme Anne GAUTHERON
Mr Olivier BERAUD
Mme Véronique MOUSSY

Mme Nadine ROCHE
Mme Stéphanie BAJU
Mme Françoise CHASSAGNE

Mr Daniel BLANC
Mme Sonia DOS REIS

Délibération n°16-07-2024-4

5) REMPLACEMENT DU DELEGUE AU SIEL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la démission de Mr Patrick HENRIOT ; il convient de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant appelés à siéger au sein du Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire.

Le Conseil Municipal, unanime, élit comme délégués de la Commune de Saint Pierre de Bœuf au sein du Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire (SIEL) :

- Délégué titulaire : Mr Alain ROUX : 17 voix pour
- Délégué suppléant : Mr Olivier BERAUD : 17 voix pour.

Délibération n°16-07-2024-5

6) REMPLACEMENT DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU CSP ET CTC DE LA SPL DU PILAT RHODANIEN

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la démission de Mr Patrick HENRIOT et l'informe qu'il convient de désigner un représentant de la commune au sein du comité stratégique et de pilotage et du comité technique et de contrôle de la société publique locale du Pilat Rhodanien.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, élit Monsieur Xavier NOVIS comme représentant de la commune au sein du comité stratégique et de pilotage et du comité technique et de contrôle de la SPL du Pilat Rhodanien.

Délibération n°16-07-2024-6

7) REMPLACEMENT DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DE LOIRE HABITAT

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Mme Anne GAUTHERON, conseillère municipale déléguée, représentante du conseil municipal de Saint Pierre de Bœuf au sein de la commission d'attribution de Loire Habitat.

Délibération n°16-07-2024-7

8) CESSION PARCELLES

➤ Parcelle AA 229, chemin de la Gare

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal sans la présence de Mr Xavier NOVIS sa délibération n°25-06-2024-2 portant sur l'aliénation de la parcelle AA 229 au domaine Novis. Il présente au Conseil Municipal le nouveau projet de construction du Domaine Novis, chemin de la gare, entraînant une modification de la surface cédée de la parcelle AA 229.

Au vu des modifications apportées au projet, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'annulation de la délibération n°25-06-2024-2 du 25 juin 2024 puis la vente d'une partie de la parcelle AA 229 d'une surface de 10 m² au Domaine Novis au prix de 50 €/m² soit un montant de 500 € majoré des frais annexes liés à l'enquête publique (géomètre, publication, frais d'enquête) d'un montant de 1 294.60 € ce qui fixe le montant total de la transaction à 1 794.60 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et sans la présence de Mr Xavier NOVIS, annule la délibération n°25-06-2024-2 du 25 juin 2024 puis approuve la cession au Domaine Novis d'une partie de la parcelle AA 229 d'une surface de 10 m² au prix de vente de 500 € majoré des frais annexes de l'enquête publique (1 294.60 €) soit un montant total de 1 794.60 €.

Délibération n°16-07-2024-8

Délibération n°16-07-2024-9

➤ **Parcelles AD 529 et 530, rue du champcalot**

Ce point de l'ordre du jour est annulé.

9) CHEMINEMENT PIETONNIER RD 1086 : APPROBATION PROGRAMME DE TRAVAUX

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de sécurisation d'un chemin piétonnier RD 1086 et en présente les principaux aménagements : mise en place de barrières de villes, réfection du trottoir, enrobé, d'un coût estimatif de 23 794.00 €HT

Le Conseil Municipal, unanime, approuve le programme de travaux « sécurisation d'un cheminement piétonnier le long de la RD 1086 » d'un montant estimatif de 23 794.00 € HT et autorise Monsieur le Maire à engager les procédures de consultation des entreprises.

Délibération n°16-07-2024-10

10) PROJET ECOLE : DESSINE-MOI UN ARBRE

Le Conseil Municipal évoque le montage financier de ce projet pour lequel la commune apporte une subvention de 1 500 €. Un point sera effectué avec l'équipe pédagogique à la rentrée de septembre.

11) ZERO ARTIFICIALISATION NETTE : ETAT DE CONSOMMATION DU FONCIER

Le Conseil Municipal aborde les modalités pratiques de la mise en œuvre du dispositif de la loi ZAN pour la commune de Saint Pierre de Bœuf. Il en ressort une perspective de réduction future des zones d'urbanisation.

12) ANTENNE RELAIS – ZONE DES GRAVIERS

Le projet d'implantation d'antenne relais avance : un bornage a été effectué sur le terrain ; une seule observation a été émise à la suite de la publicité du dossier information mairie (DIM) ; la demande et autorisation d'urbanisme a été déposée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H50

**Le secrétaire de séance,
Christian CHAMPELEY**



**Le Maire,
Serge RAULT**

